

A.H.C.
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 100 euros
Siège social : PA des Hauts de Margny - Avenue du 6ème RHC
60280 MARGNY LES COMPIEGNE

838 436 392 RCS COMPIEGNE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 04 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatre juillet,
A dix-neuf heures,

Monsieur Matthieu LEFEBVRE demeurant 1 rue Principale 60310 LAGNY,
Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 167 euros composant le capital social de la Société
A.H.C.,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des articles 6 et 7 des statuts pour tenir compte d'un apport de titres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte que :

- Le 16 juin 2025, il a fait l'apport de l'intégralité des titres qu'il détenait à la Société MLH, SAS au capital de 1 000 euros dont le siège social est 1 rue Principale 60310 LAGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIEGNE 947 919 965 ;
- Le 04 juillet 2025, les associés de la Société MLH ont constaté la réalisation définitive de l'opération susvisée ;
- Qu'ainsi les articles 6 et 7 doivent désormais être rédigés comme suit :

ARTICLE 6 – APPORTS

Il est ajouté l'alinéa suivant :

« Par décision en date du 04 juillet 2025, les associés de la Société MLH ont constaté la réalisation définitive de l'apport de l'ensemble des 300 parts de 167 euros appartenant à Monsieur Matthieu LEFEBVRE au profit de la Société MLH. »

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à cinquante mille cent (50 100) euros.

NE

Il est divisé en 300 parts sociales de 167 euros chacune, entièrement libérées, attribuées en totalité à l'associé unique. »

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Matthieu LEFEBVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Matthieu Lefebvre', written over the printed name. The signature is stylized with a large, sweeping loop at the end.